



# PAIEMENT RESTAURATION SCOLAIRE

publié le 03/11/2020 - mis à jour le 15/03/2021

## AIDES FINANCIERES

Vous RECEVEZ dorénavant votre facture de restauration, par mail. ( Mi-October, mi-janvier, début avril) Si ce n'est pas le cas, celle-ci sera donnée à votre enfant ; pensez à lui demander. Merci de nous contacter en cas de besoin.

**RAPPEL** : Les frais de restauration sont payables d'avance, en début de trimestre sauf paiement échelonné.

**PAIEMENT ECHELONNE** : Vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois, tous les mois (par chèque et espèces au collège, par virement à effectuer auprès de votre banque ou par télépaiement via l'ENT ICART avec vos codes parents PRONOTE)

**BOURSES NATIONALES** : Fin du traitement des demandes début Novembre.

**FONDS SOCIAL** : En cas de difficultés financières, vous pouvez bénéficier de l'aide du fonds social, à titre exceptionnel. Un dossier est à remplir et à redonner à la gestion . Si besoin, n'hésitez pas à contacter la gestionnaire, Mme MOURGUES

**BOURSES DEPARTEMENTALES** : Vous pouvez aussi bénéficier d'une aide du département, en cas de difficultés financières. Vous devez obligatoirement présenter le dossier à la gestion qui l'adressera ensuite au Département.

***N'hésitez pas à prendre contact avec Mme MOURGUES, gestionnaire pour tout renseignement ou aide.***

En pièces jointes, ci-dessous, vous trouverez les documents à remplir pour les demandes d'aides.

### Portfolio



### Documents joints

 demande\_de\_fonds\_social\_2020 (PDF de 340.7 ko)

 formulaire\_aide\_bourses\_departementale (PDF de 76.6 ko)